PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de L'Association des Archers Pieusais

Vendredi 21 octobre 2022 à 20h

Salle du Club House du stade des Costils

route de Bricquebec

50340 LES PIEUX

Début de l'assemblée à : 20h10

Présentation des personnalités présentes

Personnes invités présentes :

- *MME BIHEL Catherine : Maire de la commune des Pieux,*
- *M. Gérard LEVAVASSEUR : Président du CD 50 Tir à l'arc, représenté par Josiane GIBERT vice présidente du CDTA 50.*

Ordre du Jour

1.Rappel des conditions de vote

2.Approbation du PV de la dernière AG (08/10/2021)

3.Rapport moral du président

4.Bilan financier saison 2022

5.Projets saison 2023

6.Budget prévisionnel 2023

7.Informations divers (organigramme du club, labellisation, terrain extérieur, cotisations, tenues vestimentaires, réductions Wuilbaut)

8.Élections du bureau (Vice Président(e) & Trésorier(ère))

9.Questions diverses

1. Rappel sur les conditions de vote

Article 9 du statut de l'association : «seules les personnes licenciées âgées de 16 ans révolus au jour de l'assemblée et à jour de leurs cotisations sont autorisées à participer aux votes».

Nombre de licenciés admis au vote : 39

Décomptes des votants présents et mandatés : 18 participants

Licenciés présents : 17

BIHEL Philippe, BIHEL Brigitte, BIHEL Olivier, BOULLE Céline (procuration), BRISSET Lambert, GIBERT Christian, GIBERT Josiane, HAMEL Lucie, HAQUIN Herbert, HOURSEAU Jean-Michel, LAUNEY Eugénie, LEMONNIER Kévin, LEROUVILLOIS Claude, MALLET Alain, MOREL Aurélien, RAMUZ Gilles, SANTAMANS Hélene, THOMAS Florent

Quorum pour la validité des délibérations : 25% des membres votants licenciés au sein de l'association *(Quorum est atteint si ≥10) soit 10 membres présents ou représentés,*

Rappel : les statuts et règlement interne sont consultables en permanence dans notre local salle polyvalente et sur le site des Archers Pieusais.

Les questions et suggestions pourront être exprimées en fin d'assemblée

2. Approbation du PV de la dernière AG (15/10/2021)

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Rapport moral du président

ci-joint en annexe 1.

Vote : Bilan moral 2021/2022 : approuvé à l'unanimité.

4. Bilan financier 2021/2022

Présentation du bilan financier 2021/2022 ci-joint en annexe 2.

Présentation du calcul de valorisation du bénévolat en annexe 3

Vote : Bilan financier 2021/2022 : approuvé à l'unanimité.

5. Projets 2022 / 2023

- Participation aux concours inscrits au calendrier 2022/2023 ainsi qu'aux concours « Loisir spécial jeunes » et trophée des mixtes;
- 2 septembre 2022 : renouvellement des affiliations à la FFTA et FFSA,
- 3 Septembre 2022 : Participation au forum des associations salle polyvalente des Pieux ;
- 21 octobre 2022 : Assemblée générale ordinaire 2022 ;
- 10 décembre 2022 : Organisation concours spécial jeunes et adultes débutants dans la salle Polyvalente,
- 7 janvier 2023 : organisation compétition sélective de tir à l'arc en sport adapté,
- 7 & 8 janvier 2023 : organisation compétition sélective de tir en salle 2x18m
- 1er avril 2023 : Après-midi rencontre public handicapé en partenariat avec le Comité Départemental de la MANCHE de tir à l'arc ;
- 15 avril au 18 septembre : Championnat de la Manche de tir Beursault ;
- 6 & 7 mai 2023 : Organisation d'un Tir à l'Arc Extérieur sélectif sur le stade des Pieux ou de Pierreville,
- 4 juin 2023 : Organisation du championnat départemental de tir 3D à FLAMANVILLE
- 1er Juillet 2023 : Fête du club « 30 ans »

- Renouvellement Adhésion aux dispositifs «@tout Normandie», «Spot50» du Conseil général et Pass Sport de nouveau en service cette année;

Parmi les investissements matériels :

- Achat de petit matériel pour l'installation des cibles du terrain extérieur
- Achat bac acier, charpente et quincaillerie pour la fabrication des toits des cibles du terrain
- Achat de bandes de mousse pour refaire des cibles parcours
- Achat de blason 3D en néoprène
- Achat cibles 3D spéciales entrainement
- Achat de blasons pour les compétitions
- Achat de coupes et médailles
- Réassort des vêtements du club (polaires sans manche et polo en petites tailles)
- Achat et fabrication des protections des cibles

Vote : Projets 2022/2023 : Approuvés à l'unanimité.

6.Budget prévisionnel 2022/2023

Présentation du budget prévisionnel ci-joint en annexe 4.

Vote : Budget prévisionnel 2022/2023 : approuvé à l'unanimité.

7.Informations diverses :

7.1 Organigramme du club

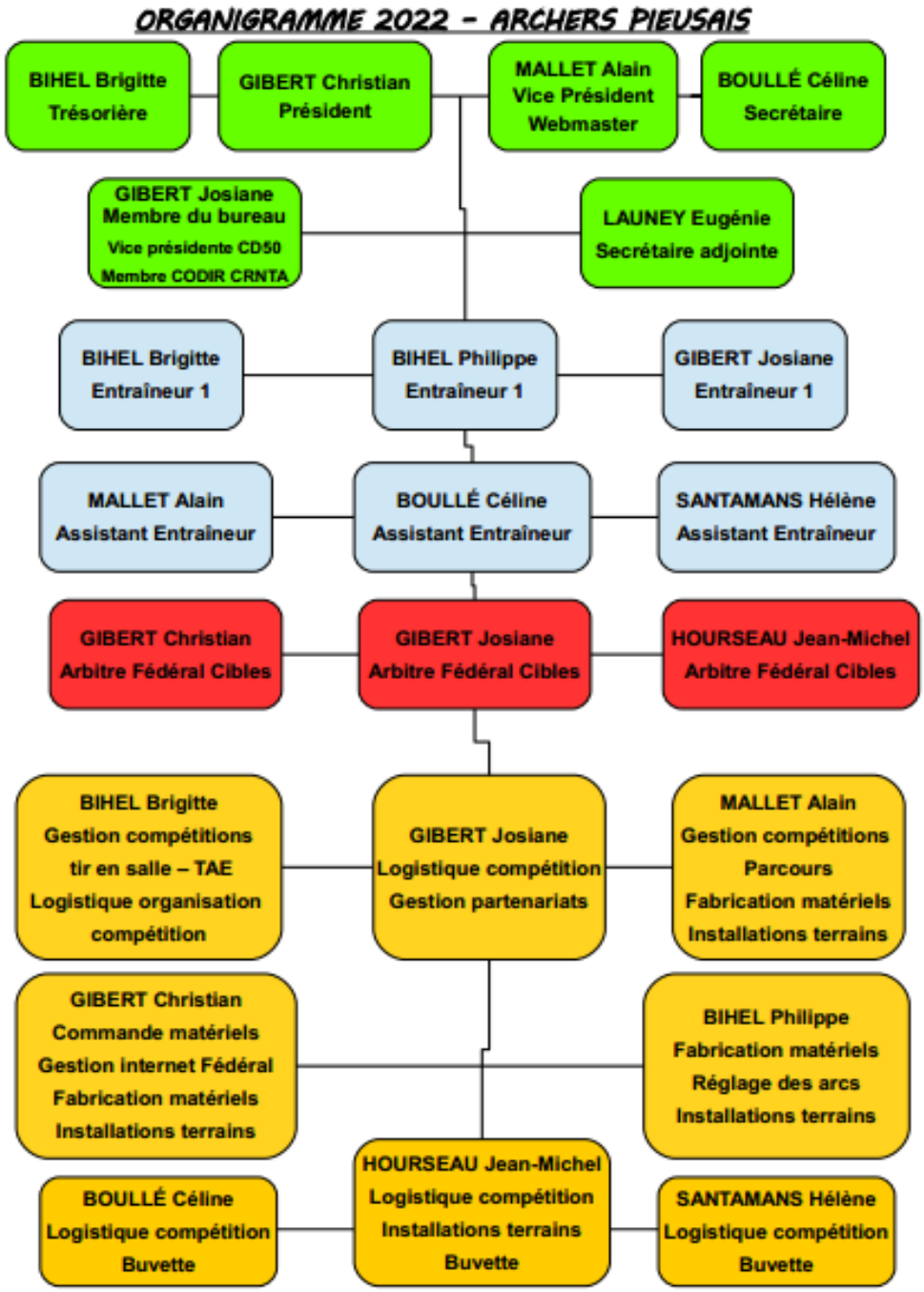

7.2 Labellisation

Nous sommes actuellement Label « Ambition » jusqu'en décembre 2022.

Dans le cadre du label, rappelons les mesures suivantes pour l'obtention d'un label:

- Envoi d'un compte rendu d'AG au CD et au comité Régional chaque année ;
- Participation aux AG des Comités Départemental et Régional,
- Désignation d'une personne détachée du pas de tir chargée d'accueillir les personnes lors des entraînements ;
- Mise à jour du panneau d'affichage à la salle polyvalente où figurent les diplômes des entraîneurs ainsi que l'organigramme de l'association avec les différents rôles de chacun ;
- Désignation d'un membre responsable renouvelable chaque année pour chacun des points suivants : Suivi des archers, relations et partenaires, Gestion des compétitions, Gestion du matériel, Gestion du site web, Accueil et communication interne. Cf organigramme ci-avant.
- Rédaction d'un projet associatif
- Obtenir une certification parmis les suivantes: moins de 11 ans, parcours, compétitions, mixité, animation/découverte, handicap, citoyen, tir à l'arc sur ordonnance, Label ETAF.

En 2016, nous avons obtenu le label « Club Citoyen » pour nos actions envers les scolaires et les personnes en situation de handicap.

En 2017 et 2018, nous avons renouvelé ce label sur les mêmes items plus l'accès à la compétition pour les jeunes en clubs.

Pour 2019, nous avons fait une demande de prolongation de cette labellisation sur les 3 items (jeunes en milieu scolaire, public en situation de handicap et jeunes en club). La FFTA nous a prolongé le label acquis en 2019 sur 2020.

En 2022, nous avons validé 2 certifications (animation/découverte et handicap) et obtenu le label ambition.

Nous allons renouveler ce label pour les deux années qui viennent.

7.3 Terrains extérieurs

Actuellement nous avons 3 terrains extérieurs :

- Sur le stade de Pierreville trois cibles sont en accès libre à 50 m et 70m (convention avec la commune de Pierreville). Depuis l'été 2022, il y a des plages où l'on ne peut pas tirer car il y a entraînement de foot, pour mémoire : mardi et vendredi à partir de 19h et le dimanche après midi.

- Les Pieux : le 25 juin nous avons inauguré notre jardin d'arc avec les édiles et les représentants de notre fédération. Vous pouvez retrouver cette cérémonie dans le N°9 du petit journal de la commission valeurs et traditions que vous pouvez consulter via : https://www.ffta.fr/le-petit-journal

L'aménagement du terrain se poursuit et les cibles d'entraînement de 20 à 70m seront opérationnelles pour la reprise de la saison extérieure 2023.

- Le Val de la Cour : une convention avec un archer (Pascal BOISSET) nous permet d'avoir un parcours d'entraînement avec 12 cibles dans les bois sur la commune de Tréauville. Ce parcours d'entraînement est mis en place et utilisable de mars à fin septembre (hors saison de chasse).

7.4 Rappel tenue vestimentaire

Les règlements sportifs de la FFTA qui sont écrits par les commissions sportives (archers) précisent les dispositions concernant la tenue des compétiteurs dont nous rappelons et complétons ci-dessous :

- Aux entraînements : survêtement et baskets pour les tireurs (le tir à l'arc est un sport)et il faut respecter le sol en résine du gymnase.
- Aux manifestations avec public : polo ou sweat club et survêtement club (ou tenue de sport si pas de tenue club).
- En compétition : baskets, polo ou sweat club et pantalon survêtement club (pour ceux qui en possèdent un), ou en tenue de sport (blanche selon le règlement).
- Tout tireur médaillé à l'issue d'un concours quelque soit sa catégorie doit impérativement se présenter sur le podium en tenue club ou en tenue de sport (les jeans autres que blanc, et pulls sont proscrits). Les arbitres ont des consignes pour faire appliquer cette règle.

- Pour les podiums “équipes” même tenue pour les 3 tireurs.
- Les casquettes sont également proscrites sur les podiums ainsi que les mascottes lors des championnats.
- Si vous ne disposez pas de tenue pour un concours, il est toujours possible de s’en faire prêter une.

7.5 Achat Matériel

Depuis de nombreuses années, nous faisons les commandes de matériels individuelles auprès de l'archerie Wuilbaut ou Orn'archerie. Ces commandes ne passent pas par le club pour éviter de les retrouver dans notre comptabilité et pour qu'elles soient individualisées. C'est le Président qui gère ces commandes. Chez Wuilbaut, chaque fois que vous faites une commande, vous obtenez des points de fidélité qui ouvrent droit à une réduction. Pour cela, il faut ouvrir un compte sur le site de Wuilbaut pour transformer vos points en bon de réduction.

8 Élection du bureau

Vice président(e) sortant : Alain MALLET

Se présente : Alain MALLET

Vote : Elu à l'unanimité

trésorier(e) sortant : Brigitte BIHEL

Se présente : Brigitte BIHEL

Vote : Elue à l'unanimité

9. Questions et points divers

– Le président précise que des clés seront prêtées contre caution pour l'accès au terrain de Beursault. Le sujet sera discuté lors de la prochaine réunion du bureau.

– Question : Y-a-t-il quelque chose de prévue pour le drainage du terrain ?

Réponse : A voir l'état du terrain au printemps

- L'AG du comité départemental de cette année (9 décembre) aura lieu sur Les Pieux.

Clôture de l'assemblée à …21 h 35.

Le Président,

Christian GIBERT

La secrétaire adjointe,

Eugénie Launey

Annexe 1

Rapport moral du président

1- Remerciements :

- Aux personnalités présentes;
- Aux membres du club bénévoles, parents des jeunes archers ainsi qu'aux bénévoles extérieurs au club qui participent à la vie du club toute l'année ;
- A la municipalité des Pieux pour la mise à disposition de ses installations sportives pour nos entraînements et pour l'organisation des compétitions, ainsi qu'à son équipe technique ;
- A la municipalité de Pierreville pour sa mise à disposition de son terrain de sport pour nos entraînements, la fête du club et lors de compétitions ainsi qu'au personnel de l'atelier municipal ;
- A la municipalité de Flamanville pour sa mise à disposition du parc et salle du château lors des tirs parcours annuels ainsi qu'au personnel de l'atelier municipal ;
- A M. Pascal BOISSET pour la mise à disposition de ses terrains sur la commune de Tréauville et pour leurs aménagements réalisés pour nos entraînements en parcours ;
- A la presse écrite et parlée régionale (La Presse de la Manche – La Manche Libre - Ouest France) pour la couverture des événements que nous organisons ;
- Aux partenaires privés que sont le Crédit Agricole des PIEUX, le garage PEUGEOT (Mme et M. LEROUTIER), le SUPER U Les Pieux, la Boulangerie Océane Les Pieux, la jardinerie Arnaud Conrault pour le prêt des plantes pour l'inauguration du terrain, la société Vimont qui nous a fourni en matériaux pour l'aménagement de notre terrain ;
- Aux Comités Départemental et Régional pour leur soutien lors des championnats que nous organisons et sur des manifestations spécifiques,
- Bienvenue aux petits nouveaux qui nous rejoignent cette saison.

2- Bilan de l'année sportive 2021 / 2022

88 Licenciés : 53 adultes, 35 Jeunes (10 poussins), dont 31 dames (35%)

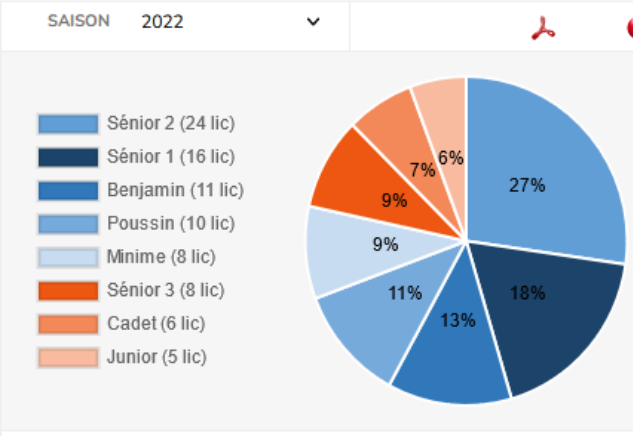

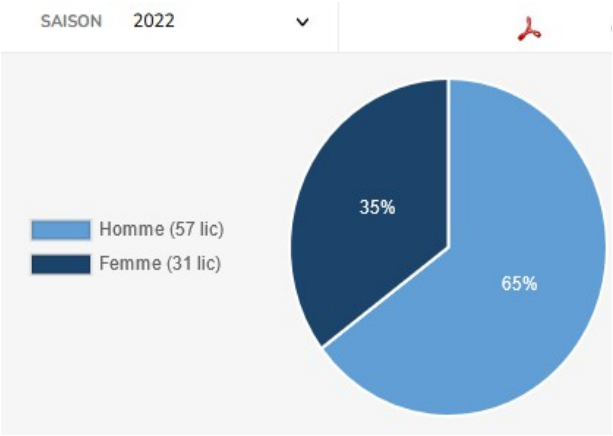

Saison 2022 :

- 4 septembre 2021 : Participation au forum des associations de l'OSLC ;
- 15 octobre 2021 : Assemblée générale ordinaire 2021 et brioches;
- 20 novembre 2021 : Compétition jeunes et adultes débutants à la salle Polyvalente
- du 3 au 31 janvier 2022 : animation d'un créneau découverte avec l'association Canton Jeunes de Flamanville ; 5 séances de 1h15.
- 15 janvier 2022 : Compétition de tir en salle FFSA à 18m, sélective championnat de France
- 15 & 16 janvier 2022 : Compétition de tir en salle à 18m, sélective championnat départemental, régional et France ;
- De mars à juin : construction et équipement du jardin d'arc en ciblerie et gardes ;
- 19 mars 2022 : Organisation d'un après-midi découverte du tir à l'arc auprès des personnes en situation de handicap mental avec la participation du comité départemental de la Manche de tir à l'arc ;

- 15 mai 2022 : Compétition TAE sur le stade des Costils des Pieux ;
- 28 mai au 28 août 2022 : Organisation du championnat de la Manche de tir Beursault ;
- 8 & 9 juin 2022 : animation de l'épreuve de tir à l'arc du RAID des collèges du nord Cotentin
- 12 juin 2022 : réalisation du championnat départemental 3D au Château de Flamanville et 1ère Étape DR ;
- Juillet 2022 : animation découverte tir à l'arc à Benoistville ;
- 2022 : obtention par la FFTA du « Label Ambition » aux Archers Pieusais. Label décerné pour 1 an en fonction des équipements et activités tir à l'arc proposés, et des résultats obtenus dans les différentes disciplines du tir à l'arc. A partir de 2023, ce label aura une durée de 2 ans.
- Nous sommes aussi label valides handicapés pour un sport ensemble décerné par le CDOS et le Conseil Général. Nous sommes inscrits sur le « Handiguide »,
- Adhésion aux dispositifs national « Pass Sport », régional « @tout Normandie » , et départemental « Spot50 » .

3- Encadrement pour la saison passée

- 3 entraîneurs niveau 1 (Philippe BIHEL, Brigitte BIHEL, Josiane GIBERT),
- 3 assistants entraîneurs (Alain MALLET, Hélène SANTAMANS, Céline BOULLÉ)
- 3 arbitres Fédéraux option cibles anglaises et Beursault (Jean-Michel HOURSEAU, Josiane GIBERT, Christian GIBERT),
- 1 membre élu au bureau du CD50 (Josiane GIBERT vice-présidente) ;
- 2 membres de commission au CD50 (Alain MALLET membre de la commission Parcours et Eugénie LAUNEY Commission Femmes) ;
- 1 membre élu au CD 50 (Christian GIBERT membre de la commission communication, webmaster du CD50 et référent disciplines de parcours)
- 1 élu au Comité directeur du comité régional (Josiane GIBERT) et 1 coopté à la commission communication du comité régional (Christian GIBERT) ;

- 1 délégué adjoint du CD50 auprès de la FFTA (Josiane GIBERT) ;

4- Résultats sportifs

Le palmarès des Archers Pieusais pour la saison 2022 est le suivant :

C'est 129 médailles de remportées par les archers du club lors de cette saison 2022 dans les différentes disciplines du tir à l'arc lors de 48 compétitions ; 66 or, 41 argent et 22 bronze

- Salle :
  - 13 archers ont participé au championnat départemental : 4 or, 3 Ag, 1 Bz. 7 archers ont participé au championnat de Normandie et
  - 1 archer a participé au championnat de France : Clément HENRIO termine à la 9ème place
- Tir à l'Arc Extérieur (TAE) :
  - 4 archers ont participé au championnat régional en distances internationales,
  - 3 archers ont participé au championnat de France : Olivier BIHEL 14ème place, Clément HENRIO 21ème place, Herbert HAQUIN 41ème place.
- TAE par équipe : notre équipe engagée en DRE (distances de 70m en arc classique) a terminé 1ère des 3 rencontres qualificatives et est donc sacrée championne de Normandie. Elle est donc par la même sélectionnée pour le championnat de France par équipes où elle termine à la 16ème place malgré sa 6ème place au tir de qualification.
- Tir nature :
  - 4 archers ont participé au Championnat Départemental de tir Nature à St LÔ, 1 médaille d'or et 1 médaille d'argent et 2 médailles de bronze.
  - 2 archers ont participé au championnat de France : Eugénie LAUNEY termine à la 4ème place et Alain MALLET à la 8ème place.
- Tir 3D :
  - 5 archers ont participé au Championnat Départemental de tir 3D à Flamanville, 3 médailles d'or et 1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze.
  - 2 archers ont participé au championnat de France : Eugénie LAUNEY termine à la 6ème place et Alain MALLET à la 9ème place.

- 1 archer s'est sélectionné et a participé au championnat de France Sport Adapté de tir en salle à MACON le samedi 2 avril (Kévin LEMONNIER) termine à la 7ème place
- 1 archer selectionné pour le championnat de France BEURSAULT (Philippe BIHEL 27eme place),

Bravo à tous nos archers pour cette belle saison.

5- Investissements réalisés

- Achat outillages, bois, vis, écrous, rondelles, sabots de charpente, manilles, cables, tendeurs, tiges filetées, cartouches de scellement, pour le Beursault
- Achat de 120 bandes de stramit pour les cibles
- Achat d'une cible 3D (faisan)
- Achat de palettes, agrafeuses metalliques (2)
- Réassort polos, pantalons, shorts
- Broderie et Fabrication de la bannière
- Achat d'une imprimante

Compte de résultats
AAP

Validée en AG du 21/10/2022

Le Président

La trésorière

Exercice : 2022

60 - ACHATS		**70 - VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES**	
Achats d'études et de prestations de services	0,00	Vente de produits finis	1060,00
Achats de matières et fournitures	987,19	Prestations de services	682,25
Achats de marchandises	1520,20	Ventes de marchandises	509,00
Fournitures d'entretien et de petits équipements	4381,60	Commissions sur ventes	0,00
Eau, gaz, électricité	0,00		
Fournitures administratives	276,95		
Autres fournitures	387,86		
61 - SERVICES EXTERIEURS		**74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION**	
Locations mobilières et immobilières	30,01		
Entretien et réparations	0,00	CNDS	0,00
Assurances	136,99		
Documentation	0,00	Région	0,00
Divers	725,25		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Département	0,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00		
Publicités, publications	518,99	EPCI	0,00
Déplacements	2306,39		
Missions, réceptions	1560,41	Commune	2500,00
Frais postaux	33,39		
Frais de télécommunication	30,15	Autres	0,00
Services bancaires	56,38		
63 - IMPÔTS ET TAXES		**75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES**	
Impôts et taxes sur rémunérations	0,00	Cotisations, adhésions	2100,00
Autres impôts et taxes	0,00	Licences fédérales	4751,55
64 - CHARGES DE PERSONNELS		Autres	4175,04
Rémunérations du personnel	0,00		
Charges sociales	0,00		
Autres charges de personnel	245,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**76 - PRODUITS FINANCIERS**	2204,49
Licences fédérales	4862,55		
Cotisations diverses	1841,00	**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	**78 - REPRISE SUR AMMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	430,03	**79 - TRANSFERT DE CHARGES**	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00		
Sous total des dépenses	20330,34	**Sous total des recettes**	17982,33
Bénéfice	0,00	**Perte**	2348,01
TOTAL DES DEPENSES	20330,34	**TOTAL DES RECETTES**	20330,34
86 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		**87 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	
Frais bénévolat donnant lieu à renoncement	602,28	Dons (renonciation de frais bénévolat)	602,28
mise à disposition gratuites de biens ou de prestations	1500,00	Prestations en nature	1500,00
Personnels bénévoles	34087,00	Bénévolat	34087,00
Total général des dépenses	56519,62	**Total général des recettes**	56519,62

Annexe 3

Valorisation du bénévolat

ACTIVITE PRINCIPALE	Activité élémentaire	Durée (h)	Nb pers	Occurrence/an	Total heures	Total euro
Entraînements (lundi et samedi)	Réalisation	3,5	6	38	798	11 808,80 €
Entraînement (mardi, jeudi, samedi)	Réalisation	3	1	48	144	2 130,91 €
Forum des associations	Installation	2	3	1	6	88,79 €
	Tenue stand	7	6	1	42	621,52 €
Animations Canton Jeunes Flamanville	Réalisation	1,5	3	5	22,5	332,96 €
Compétition championnat équipe salle	Installation	3	8	0	0	0,00 €
	Dé-installation	2	8	0	0	0,00 €
	Buvette	8	3	0	0	0,00 €
	Terrain	8	3	0	0	0,00 €
	Arbitre	8	6	0	0	0,00 €
Animations OSLC	Réalisation	3	2	0	0	0,00 €
Entraînement RAID Collège	Installation	0,5	4	3	6	88,79 €
	Dé-installation	0,5	4	3	6	88,79 €
	Réalisation	8,5	3	3	76,5	1 132,05 €
Compétition salle	Installation	3	8	1	24	355,15 €
	Dé-installation	2	8	1	16	236,77 €
	Buvette	8	3	3	72	1 065,46 €
	Terrain	8	3	3	72	1 065,46 €
	Arbitre	6	3	3	54	799,09 €
Compétition TAE	Installation	4	8	1	32	473,54 €
	Dé-installation	3	8	1	24	355,15 €
				0	0	0,00 €
	Transport matériel CD50	2	2	1	4	59,19 €
	Buvette	8	3	1	24	355,15 €
	Grillade	4	4	1	16	236,77 €
	Terrain	6	6	1	36	532,73 €
	Arbitre	6	5	1	30	443,94 €
Compétition Beursault	Installation	0,5	2	5	5	73,99 €
	Dé-installation	0,5	2	5	5	73,99 €
	Buvette	0,5	2	5	5	73,99 €
	Terrain	3	2	5	30	443,94 €
	Arbitre	3	1	5	15	221,97 €
Compétition 3D	Elabrat° parcours papier	5	2	1	10	147,98 €
	Elaborat° parcours bois	3	3	3	27	399,55 €
	Validat° arbitre	5	1	1	5	73,99 €
	Installation	10	8	1	80	1 183,84 €
	Dé-installation	4	8	1	32	473,54 €
	Buvette intendance	10	6	1	60	887,88 €
	Terrain	6	2	1	12	177,58 €
	Arbitre	8	4	1	32	473,54 €
Après-midi handi	Installation	1	8	1	8	118,38 €
	Dé-installation	1	8	1	8	118,38 €
	Buvette	1	2	1	2	29,60 €
	Terrain	3	9	1	27	399,55 €
Loisirs jeunes	Installation	2	8	1	16	236,77 €
	Dé-installation	1	8	1	8	118,38 €
	Buvette	3	3	1	9	133,18 €
	Terrain	3	3	1	9	133,18 €
	Arbitre	3	2	1	6	88,79 €
Challenge arbitres	Installation	1	3	0	0	0,00 €
	Dé-installation	1	3	0	0	0,00 €
	Préparation	4	3	0	0	0,00 €
	Logistique repas accueil	4	4	0	0	0,00 €
Tenue du journal comptable et opérations	Réalisation	3	2	4	24	355,15 €
Accueil archers entrainements	Réalisation	3,5	1	38	133	1 968,13 €
Préparation de l'AG par Président	Réalisation	4	1	1	4	59,19 €
Préparation réunion bureau par Président	Réalisation	1	1	4	4	59,19 €
Réunion du bureau et cadres	Réalisation	2,5	9	3	67,5	998,87 €
Réunion CODIR comité régional	Participation	3	1	3	9	133,18 €
	Trajet	3	1	3	9	133,18 €
Réunion AG comité régional	Participation	3	2	1	6	88,79 €
	Trajet	3	2	1	6	88,79 €
Réunion AG comité départemental	Participation	2	3	1	6	88,79 €
	Trajet	1	3	1	3	44,39 €
Réunion présidents comité départemental	Participation	1	1	2	2	29,60 €
	Trajet	2	1	2	4	59,19 €
Réunion membres bureau du comité 50	Participation	2	2	4	16	236,77 €
	Trajet	2	2	4	16	236,77 €
Formation des arbitres (recyclage)	Participation	6	3	1	18	266,36 €
	Trajet	4	3	1	12	177,58 €
Formation entraîneurs (recyclage)	Participation	8	3	0,333	7,992	118,27 €
	Trajet	2	3	0,333	1,998	29,57 €
Tenue du site web	mise à jour	1	1	38	38	562,32 €

SMIC au 01/01/2022	10,57			
Valorisation bénévolat = SMIC * 1,4	14,798	**Totaux :**	**2303,49**	**34 087,05 €**

Annexe 4

Budget prévisionnel

Validée en AG du 21/10/2022

Exercice : 2023 Le Président La trésorière

60 - ACHATS		**DE SERVICES**	
Achats d'études et de prestations de services	0	Vente de produits finis	1800
Achats de matières et fournitures	1000	Prestations de services	500
Achats de marchandises	1562	Ventes de marchandises	700
Fournitures d'entretien et de petits équipements	3200	Commissions sur ventes	0
Eau, gaz, électricité	0		
Fournitures administratives	150		
Autres fournitures	400		
61 - SERVICES EXTERIEURS		**74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION**	
Locations mobilières et immobilières	50		
Entretien et réparations	0	ANS	1500
Assurances	140		
Documentation	0	Région	0
Divers	800		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Département	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0		
Publicités, publications	0	EPCI	0
Déplacements	2500		
Missions, réceptions	1500	Commune	2500
Frais postaux	50		
Frais de télécommunication	24	Autres	0
Services bancaires	24		
63 - IMPÔTS ET TAXES		**COURANTES**	
Impôts et taxes sur rémunérations	0	Cotisations, adhésions	1600
Autres impôts et taxes	0	Licences fédérales	3600
64 - CHARGES DE PERSONNELS		Autres	5400
Rémunérations du personnel	0		
Charges sociales	0		
Autres charges de personnel	100		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**76 - PRODUITS FINANCIERS**	800
Licences fédérales	4000		
Cotisations diverses	2000	**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	300
66 - CHARGES FINANCIERES	0	**78 - REPRISE SUR AMMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1200	**79 - TRANSFERT DE CHARGES**	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0		

TOTAL DES DEPENSES	18700	**TOTAL DES RECETTES**	18700

86 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		**87 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	
Frais bénévolat donnant lieu à renoncement	300	Dons (renonciation de frais bénévolat)	300
mise à disposition gratuites de biens ou de prestations	1500	Prestations en nature	1500
Personnels bénévoles	30000	Bénévolat	30000
Total général des dépenses	50500	**Total général des recettes**	50500